



## Séjour VIENNE - AUTRICHE

1<sup>er</sup> au 5 mai 2023

### ARTICLE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Etablissement demandeur

Lycée Charles de Gaulle  
23 avenue Paul Cézanne  
56000 VANNES  
02 97 40 30 22

#### 1.2 Représentant légal

Madame Catherine PENVERN – Provisseure du lycée

#### 1.3 Personne responsable du suivi du dossier

M. Patrick Dorp - Gestionnaire

#### 1.4 Date d'envoi de l'avis à la publication

26 septembre 2022

#### 1.5 Date limite de remises des offres

18 octobre 2022

### ARTICLE 2 – OBJET DU DEVIS ET DISPOSITIONS GENERALES

#### 2.1 Objet du devis

Séjour à Vienne (Autriche) du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2023 avec 4 nuits sur place

#### 2.2 Classification des produits

Services

#### 2.3 Type de devis

Achat de prestation

#### 2.4 Type de procédure

Devis

#### 2.5 Décomposition en lot

La demande de devis comporte un lot unique

#### 2.6 Délai d'exécution et de validité des offres

Mai 2023

## **ARTICLE 3 – LIVRAISONS et GARANTIES**

### **3.1 Livraison**

Les services et prestations sur place devront correspondre exactement à ceux proposés dans l'offre.

### **3.2 Garanties**

Une assurance annulation sera proposée en option dans l'offre. Si cette option est retenue, cette annulation pourra être mise en œuvre sur notification du chef d'établissement.

## **ARTICLE 4 – FACTURATION – UNITE MONETAIRE**

### **4.1 L'offre présentée sera facturée en euros.**

Pour l'ensemble du devis, l'unité monétaire est l'euro. Les modalités de facturation seront conformes à la circulaire n° 97-193 du 11/09/1997.

Le prix est définitif et ne pourra être revu à la hausse.

**4.2** Le règlement sera effectué par mandat administratif après production de la facture.

## **ARTICLE 5 – AVANCE**

Des acomptes pourront être versés en fonction d'un calendrier précis.

## **ARTICLE 6 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE**

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du Lycée Charles de Gaulle à Vannes.

## **ARTICLE 7 – PRESENTATION DE L'OFFRE**

**Les candidats devront joindre à l'offre les justifications suivantes :**

- Certificats de conformité à des spécifications ou des normes
- RIB avec codes IBAN et BIC
- Le cas échéant, pouvoir du/des signataires
- Les documents demandés dans le CCTP

**Rédaction de l'offre – représentativité du signataire de l'offre**

- Les offres devront être rédigées en langue française ainsi que tous les documents contractuels
- L'offre devra émaner du candidat ou d'une personne habilitée à engager le candidat

## **ARTICLE 8 – DEPOT DES OFFRES**

**Modalités de dépôt des offres :**

L'offre devra être transmise sur le site où est diffusée la demande de devis : [mapa.aji-france.com](http://mapa.aji-france.com) pour le 18 octobre 2022 au plus tard

## ARTICLE 9 – EXAMEN DES OFFRES

### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Qualité des prestations : 40%

Prix : 50%

La qualité du dossier présenté : 10%

Le choix du prestataire retenu se fera début novembre 2022.

### Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès du gestionnaire au 02 97 40 30 22 ou [gestion.0561627p@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0561627p@ac-rennes.fr)

La proviseure,

Madame Catherine PENVERN

